Avis public



Canada Province de Québec

Avis public d'entrée en vigueur du règlement 2019-116A Modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé

Avis public est donné par le soussigné, PATRICK BARIL, secrétaire-trésorier de la Municipalité régionale de comté des Chenaux, que conformément aux dispositions de l'article 53.11 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, RLRQ, c. A-19.1, le règlement 2016-119A modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé est entré en vigueur le 21 janvier 2020.

Ce règlement a pour but d'inclure dans une zone d'aménagement prioritaire, les espaces vacants d'une zone de réserve de la municipalité de Saint-Maurice.

Le règlement est disponible pour consultation au bureau de la Municipalité régionale de comté des Chenaux, au bureau des municipalités faisant partie du territoire de la MRC des Chenaux, ainsi que sur notre site Internet (www.mrcdeschenaux.ca).

Donné à Saint-Luc-de-Vincennes, ce vingt-huitième jour du mois de janvier deux mille vingt (28 janvier 2020)

Patrick Baril, secrétaire-trésorier